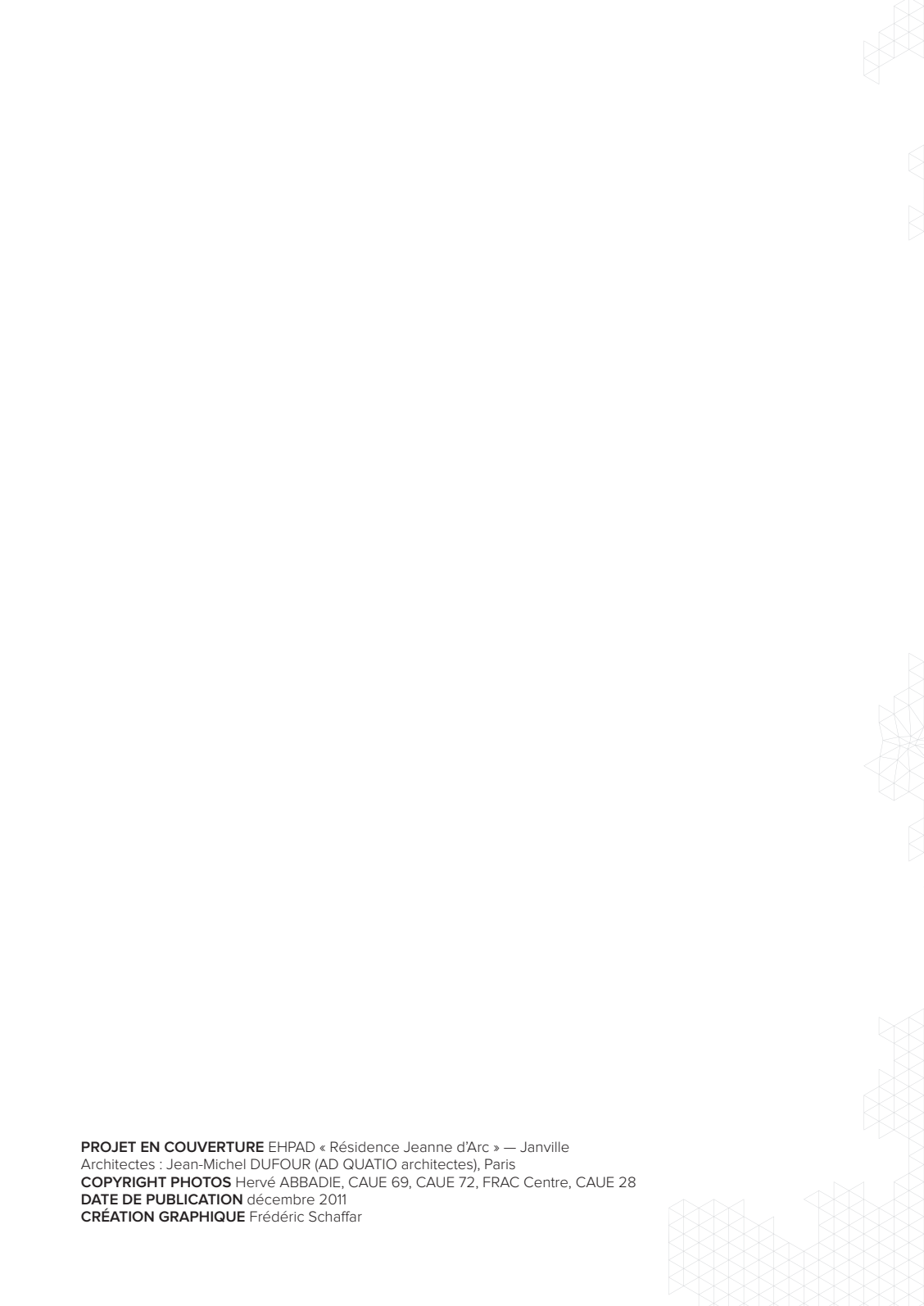




PROGRAMME JANVIER > JUIN 2012 **caue28**

CONSEIL
D'ARCHITECTURE
D'URBANISME
ET DE L'ENVIRONNEMENT
D'EURE-ET-LOIR



PROJET EN COUVERTURE EHPAD « Résidence Jeanne d'Arc » — Janville
Architectes : Jean-Michel DUFOUR (AD QUATIO architectes), Paris
COPYRIGHT PHOTOS Hervé ABBADIE, CAUE 69, CAUE 72, FRAC Centre, CAUE 28
DATE DE PUBLICATION décembre 2011
CRÉATION GRAPHIQUE Frédéric Schaffar

ÉDITO

Voici la seconde édition du programme semestriel du CAUE d'Eure-et-Loir, elle vous présente pour les six prochains mois les actions auxquelles vous pourrez participer et sur lesquelles vous pourrez prendre appui pour promouvoir à nos côtés la qualité architecturale, urbaine et paysagère.

Pour répondre aux enjeux actuels de l'AUE (Architecture, Urbanisme, Environnement), le CAUE renforce son positionnement et son offre face à l'émergence de nouvelles demandes et de nouveaux besoins. Le CAUE est un lieu ouvert à tous, de médiation, de rencontres et d'échanges. L'équipe vous accueille tous les jours pour utiliser cet outil à votre disposition.

Des expositions régulières vous accompagneront dans la découverte de l'AUE. Deux nouvelles Affiches-sensibilisation poursuivront la vulgarisation thématique de l'AUE. Toujours téléchargeables sur notre site, les Affiches-sensibilisation seront éditées et disponibles au CAUE.

La pédagogie s'essayera à de nouvelles expériences en partenariat avec l'Inspection d'Académie et le FRAC Centre.

Un nouveau Centre d'Information ouvrira dès janvier et permettra au plus grand nombre de consulter le fonds documentaire le plus important d'Eure-et-Loir en

architecture, urbanisme et paysage. L'Observatoire, ouvert depuis quelques mois, continue de s'étoffer, ayant pour objectif de vous proposer le premier référentiel des projets d'architecture et d'aménagement du territoire eurélien. Chaque maître d'ouvrage pourra découvrir des références pour ses futurs projets, toute personne intéressée par l'AUE pourra parcourir les fiches renseignées à partir d'une recherche par lieu, par thème, par concepteur ou par mots clés.

A l'opposé d'une logique au coup par coup, le CAUE conseille les maîtres d'ouvrages, privés comme publics, en amont du projet, pour accompagner et impulser des projets qualitatifs et durables. Dans son rôle de consultant, le CAUE apporte gratuitement, aux maîtres d'ouvrage qui le consultent, ses capacités d'écoute, d'analyse et de synthèse pour conseiller une méthode, une démarche, donner des repères et des références pour que le projet progresse qualitativement dans sa mise en œuvre. La mission de conseil du CAUE est d'autant plus essentielle que des évolutions d'échelles de projet impliquent des croisements de connaissances et génèrent un plus grand nombre d'acteurs et de nouvelles logiques qui complexifient le processus de projet. Ainsi, le CAUE s'appuie aussi sur sa mission « former » pour proposer aux acteurs de l'aménagement du territoire une progression dans nos façons d'agir et des occasions de nous rencontrer, d'échanger et de comprendre les rôles de chacun dans l'enjeu de qualité et de durable dans l'A.U.E. Deux formations sont ouvertes dès à présent à l'inscription.

Je vous invite à prendre connaissance de ce nouveau programme et à utiliser pleinement le CAUE pour contribuer à la construction d'une culture partagée du savoir-faire et du faire savoir que les territoires euréliens prennent aussi leur part dans la création actuelle d'une architecture, d'un urbanisme et de paysages de grande qualité.

Bonne lecture.

Dominique Leblond
Président du CAUE28
Vice-Président du Conseil Général
Conseiller général du canton d'Auneau
Maire de Béville-le-Comte

INFORMATION

Mission essentielle du CAUE, l'objectif est de faciliter l'accès à l'Information et la connaissance. Les actions développées sur cet axe sont, par ailleurs, autant utilisées par les conseillers pour faciliter l'accès à leur demande de documentation en appui dans leur travail personnel qu'orientées vers nos publics pour leurs recherches en AUE (Architecture, Urbanisme, Environnement). L'axe Information intègre aussi la communication du CAUE.



CENTRE D'INFORMATION

Le Centre d'Information ouvrira ses portes en janvier, il est accessible à tous sur simple rendez-vous pour consulter plus de 2000 références sur l'AUE : magazines, monographies, essais, ouvrages thématiques, ouvrages techniques, publications de l'ensemble du réseau des CAUE, etc.

OUVERT DU LUNDI AU VENDREDI 9H - 13H / 14H - 18 H
SAUF VENDREDI : 17H

SUR RDV AU 02 37 21 21 31



BDCE (Base de Données des Collectivités Euréliennes)

La Base de Données des Collectivités Euréliennes est constituée de plus de trente ans d'activités et de réseau sur le département. Le CAUE conserve les données transmises par toutes les collectivités qui l'ont sollicité, lui permettant de se positionner ainsi avec une vision du territoire sur la continuité et la pluridisciplinarité de l'AUE. Les collectivités adhérentes peuvent solliciter le CAUE sur une recherche dans la BDCE pour retrouver des conseils ou études qui ont pu être conservés par le CAUE28.

Dans un cadre déontologique de confidentialité, seules les données relatives à la collectivité (maître d'ouvrage) qui en fait la requête sont communiquées.

OUVERT DU LUNDI AU VENDREDI 9H - 13H / 14H - 18 H
SAUF VENDREDI : 17H

SUR RDV AU 02 37 21 21 31

OU DEMANDE PAR ÉCRIT AU CAUE28



OBSERVATOIRE DES CAUE

Le CAUE d'Eure-et-Loir a intégré l'Observatoire national CAUE de l'architecture, de l'urbanisme et du paysage en 2011.

Accessible depuis notre site Internet, vous pourrez découvrir, à votre gré, des opérations diverses tant au niveau des programmes, de l'échelle, que des localisations géographiques. Le CAUE28 joue son rôle de veille et de centre de ressources sur la production locale pour vous informer, promouvoir l'architecture, les aménagements de qualité et vous offrir une base de données de références pour vos projets actuels et futurs.

ACTUELLEMENT

ACCESSIBLE À PARTIR DU SITE INTERNET CAUE28

MISE À JOUR RÉGULIÈRE



SITE INTERNET

Cet outil permet de répondre rapidement aux questions fréquentes liées aux CAUE(S) et à l'Architecture, l'Urbanisme, l'Environnement et le Paysage en général. Le site internet présente la structure et donne les informations pratiques relatives au CAUE28. Une partie des ressources a été dématérialisée pour permettre un téléchargement directement en ligne. C'est aussi un portail d'accès vers des outils du réseau des CAUE tel que l'Observatoire mais aussi vers la page FACEBOOK du CAUE28.

ACTUELLEMENT,

MISE À JOUR RÉGULIÈRE TOUTE L'ANNÉE

WWW.CAUE28.ORG



FACEBOOK

Depuis 2011, le CAUE expérimente une communication plus spontanée à partir des réseaux sociaux par la création d'une page FACEBOOK : CAUE28. Si le site Internet est l'outil de référence officiel pour le CAUE 28, la page FACEBOOK est l'outil de proximité et d'interactivité où l'équipe et les abonnés seront en lien direct pour maintenir le contact et ne manquer aucune actualité du CAUE.

ACTUELLEMENT,

MISE À JOUR RÉGULIÈRE TOUTE L'ANNÉE

ACCESSIBLE À PARTIR DU SITE INTERNET CAUE28

HTTP://WWW.FACEBOOK.COM/PAGES/CAUE-28/125296784205358



SENSIBILISATION

Le CAUE a pour mission de développer l'information, la sensibilité et l'esprit de participation du public dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme, de l'environnement. L'organisation d'événements, de visites commentées, d'expositions, de conférences, d'éditions sont les outils pour tendre vers l'objectif de l'axe Sensibilisation.



AFFICHES-SENSIBILISATION

Sensibiliser à la qualité en quelques mots simples non superflus et trois ou quatre illustrations : c'est le pari de la nouvelle collection du CAUE28 depuis 2011 : les Affiches-Sensibilisation.

Un format affiche A3 plié A5, pratique à emporter, recto/verso, une face présentant un article sur des sujets actuels ou les questions les plus fréquentes des publics CAUE. L'autre face présente une belle référence ou une illustration sur le sujet : affiche à accrocher.

Quatre à cinq Affiches-Sensibilisation sont éditées par an, téléchargeables sur notre site internet ou disponibles dans nos locaux.



ACCESSIBILITÉ / BÂTIMENTS COMMUNAUX

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées a défini un délai de 10 ans maximum (janvier 2015) pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public.

A l'orée de 2015, les communes doivent la mise en accessibilité de leurs bâtiments communaux. Quels sont les points essentiels à aborder dans l'aménagement pour atteindre une accessibilité pour tous ?

.....
DATE DE SORTIE MARS 2012

.....
DISPONIBLE EN NOS LOCAUX

.....
TÉLÉCHARGEABLE SUR WWW.CAUE28.ORG



PERMIS DE CONSTRUIRE / DÉMARCHES

Le permis de construire n'est pas seulement un dossier administratif, il est l'expression d'un projet architectural suffisamment précis.

Les investigations et réflexions à mener en amont sont donc essentielles.

Quelles en sont les étapes (recherches d'informations techniques et administratives, élaboration d'un programme, recours à un professionnel, élaboration du projet)? Quelle autorisation demander pour quel projet (déclaration préalable, permis de construire...)?

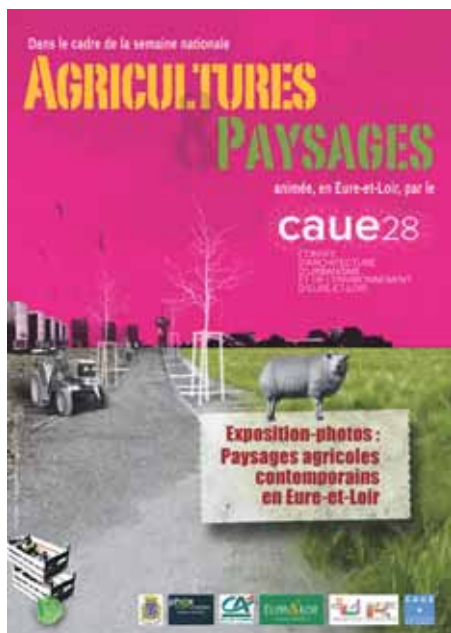
.....
DATE DE SORTIE JUIN 2012

.....
DISPONIBLE EN NOS LOCAUX

.....
TÉLÉCHARGEABLE SUR WWW.CAUE28.ORG

EXPOSITIONS

Bénéficiant d'un petit espace d'exposition au rez-de-chaussée dans ses locaux, le CAUE investit ce lieu ouvert à tous et gratuit pour vous présenter des expositions, la production du mouvement CAUE : des productions aussi bien réalisées en interne par l'équipe ou par l'Union Régionale des CAUE Centre ou d'autres CAUE en France. Les expositions produites par le CAUE28, après exposition dans nos locaux, sont disponibles gratuitement au prêt sous conditions.



EXPOSITION ITINÉRANTE PAYSAGES AGRICOLES CONTEMPORAINS EN EURE-ET-LOIR

Exposition photographique issue d'un concours de photographies organisé par le CAUE d'Eure-et-Loir dans le cadre de la Semaine Nationale Agricultures & Paysages 2011. Ce concours fut un appel public à regarder et photographier l'évolution des paysages agricoles. Amateurs, professionnels, écoliers, se sont exprimés sur ces paysages qui font l'identité du département d'Eure-et-Loir.

L'exposition itinérante présente les 54 photographies au total.

L'exposition est constituée de :

- 15 photographies couleur sans cadre de format 30,5 cm x 45,5 cm
- 39 photographies couleur sans cadre de format 21 cm x 29,7 cm
- 216 pinces en bois dont 54 numérotées (référence photo)
- un catalogue d'exposition A4
- 1 affiche d'introduction à l'exposition A2
- 1 affiche de l'exposition A2
- 1 fiche listing récapitulative des photos A4

RENSEIGNEMENTS ET PRÊT

PAR TELEPHONE AU CAUE 02 37 21 21 31



(HABITER) TOUT UN PROJET

Mieux concevoir pour mieux habiter, à travers cette exposition, chacun pourra s'orienter vers une conception réfléchie et sensible de la maison. Il s'agit de donner à comprendre que toute construction donc toute architecture est située dans un paysage et un environnement et qu'elle peut être source de projets de qualité intégrant les préoccupations de développement durable et le respect des environnements urbains ou ruraux. Une exposition présentée par le CAUE28 et produite par le CAUE69

ACTUELLEMENT JUSQU'AU 03 FÉVRIER 2012

AU CAUE28

OUVERT DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H À 13H
ET DE 14H À 18H SAUF VENDREDI 17H



30 MANIÈRES D'HABITER

Photographies de David Huard

Vivant en ville ou à la campagne, seuls ou en famille, les habitants d'un manoir, d'une ferme, d'une ancienne gare reconvertie en logement social, d'une colocation, d'un loft, d'un monastère, d'une maison en paille, d'un moulin, d'un logement de fonction (dans un cimetière ou une sous-préfecture), ont accepté avec générosité de dévoiler leur mode d'habiter. C'est une balade inédite à laquelle nous convie cette exposition. Les personnes et lieux présentés sont autant de rencontres, de confessions fixées avec sensibilité par le jeune photographe mançais David HUARD. Une exposition présentée par le CAUE28 et produite par le CAUE72.

DU 25 MAI AU 7 SEPTEMBRE 2012

AU CAUE28

OUVERT DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H À 13H
ET DE 14H À 18H SAUF VENDREDI 17H

FORMATION

La mission Formation du CAUE28 se développe sur deux axes : la pédagogie auprès du jeune public et les ateliers-formation auprès des élus, techniciens, personnels administratifs et professionnels.

PÉDAGOGIE

En lien avec différents partenaires, le CAUE souhaite s'inscrire dans une sensibilisation et une dynamique d'accès des jeunes à l'architecture, à l'urbanisme et au paysage.

Dans le cadre des expositions « Habiter tout un projet » et « 30 manières d'habiter » mais plus particulièrement « Architecture et nature », le CAUE accueillera et accompagnera les enseignants sur rendez-vous pour une visite animée et participative.



ARCHITECTURE ET NATURE

Cette action pédagogique est issue de l'opération Architecture & Nature, initiée par le Fonds Régional d'Art Contemporain du Centre. L'opération a été pensée pour sensibiliser les élèves, de la maternelle au lycée, à des œuvres du XXème siècle relatives à l'architecture et à l'art contemporain.

Il nous est donné à voir un lien étroit entre l'idée de nature et la recherche artistique et architecturale. Si penser une architecture est une manière de poser un regard sur le monde, comment fait-elle œuvre avec ce qui l'environne, et comment à son tour la nature agit-elle sur l'objet architectural ?

DU 16 MARS AU 20 AVRIL 2012

AU CAUE28

RENSEIGNEMENTS / PRISE DE RENDEZ-VOUS

PAR TELEPHONE AU CAUE 02 37 21 21 31

ATELIERS-FORMATION

L'objectif des Ateliers-Formation est d'accompagner collectivement une progression vers le qualitatif en répondant aux problématiques récurrentes des Maîtres d'Ouvrages. L'Atelier-Formation dure 2H et se décompose en deux parties : la première se compose d'un apport pédagogique puis la seconde, plus pratique, permet l'échange à partir d'ateliers participatifs.

Si les ateliers-formation ont pour objectif l'acquisition d'un socle de connaissances pour les participants, ils ne peuvent

cependant en 2H apporter qu'une approche généraliste conforme à la position du CAUE en amont des projets. L'intérêt d'un petit nombre de participants par session est la possibilité de créer un réel espace de dialogue entre les acteurs de l'AUE.

Les Ateliers-Formation se déroulent dans les locaux du CAUE, ils sont accessibles sur inscription, les places étant limitées pour chaque session à 12 participants maximum.



DÉMARCHE DE PROJET DURABLE

Du moment de l'intention d'un projet de construction ou d'aménagement, au choix d'un maître d'œuvre pour le concevoir, se situe un temps de réflexion, de concertation et d'arbitrage qui fonde la démarche de projet durable.

L'objectif de cet Atelier-Formation sera de connaître les différents acteurs de la démarche de projet durable et d'envisager les démarches à mettre en place pour tendre vers un objectif de prise en compte du développement durable dans le processus de projet.

.....
JEUDI 26 JANVIER 2012 , DE 16H À 18H

.....
JEUDI 24 MAI 2012, DE 16H À 18H

.....
AU CAUE / INSCRIPTIONS, RENSEIGNEMENTS

.....
AU 02 37 21 21 31

.....
PARTICIPATION 30€, CONDITIONS PARTICULIÈRES
POUR LES ADHÉRENTS



ACCESSIBILITÉ / ESPACES PUBLICS et BÂTIMENTS COMMUNAUX

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées a comme fondement le principe d'une accessibilité généralisée incluant tous les handicaps.

L'objectif de cet atelier-formation est de redéfinir la notion de handicap citée par la loi et ses conséquences directes sur l'espace public et bâti (petits bâtiments communaux : ERP de 5e catégorie < à 200 personnes).

.....
JEUDI 15 MARS 2012 , DE 16H À 18H

.....
JEUDI 28 JUIN 2012, DE 16H À 18H

.....
AU CAUE / INSCRIPTIONS, RENSEIGNEMENTS

.....
AU 02 37 21 21 31

.....
PARTICIPATION 30€, CONDITIONS PARTICULIÈRES
POUR LES ADHÉRENTS

CONSEIL

Le Conseil CAUE est une aide pour la promotion de la qualité urbaine, architecturale et paysagère à travers un appui culturel, pédagogique et technique.

Pour remplir sa mission de conseil, le CAUE utilise son expertise pour jouer auprès de la Maîtrise d'Ouvrage, un rôle d'impulsion, d'animation, de vecteur de qualité et d'innovation dans l'objectif d'améliorer l'émergence de projets de qualité.

Le CAUE n'est ni un maître d'œuvre, ni un prestataire de services.

La mission CONSEILLER CAUE se fait en amont des projets, elle finit où débutent les missions d'Assistance à la Maîtrise d'Ouvrage et de Maîtrise d'Oeuvre. Les Maîtres d'Ouvrage sollicitent un conseil soit par un rendez-vous lors des Permanences-Conseil, soit par une demande écrite de Conseil sur site.

■ permanences architecte-paysagiste-conseiller

■ permanences architecte-urbaniste-conseiller

PLANNING DES PERMANENCES-CONSEIL JANVIER > JUIN 2012

	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN
1						
2	■			■		
3						
4						■
5			■			
6		■				
7					■	
8						
9	■			féié		
10						
11						■
12			■			
13		■				
14					■	
15						
16	■			■		
17						
18						■
19			■			
20		■				
21					■	
22						
23	■			■		
24						
25						■
26			■			
27		■				
28					féié	
29						
30	■					
31						



PERMANENCES-CONSEIL

Les permanences-conseil du CAUE sont thématiques et se tiennent le lundi sur rendez-vous sur simple appel téléphonique au 02 37 21 21 31, elles sont ouvertes et gratuites pour tous les publics collectivités, professionnels et particuliers pour avoir un conseil sur tous projets de construction, de réhabilitation ou d'aménagement.

Afin de bien préparer le rendez-vous qui dure une demi-heure à une heure ; il vous est conseillé de venir avec le maximum de données relatives à votre projet et à sa situation :

- un extrait de plan cadastral ;
- des photos du terrain et des bâtiments existants ;
- le cahier des charges, le programme ;
- les croquis ou esquisses que vous aurez réalisés vous-même, ou les études en cours...

Et si nécessaire :

- le certificat d'urbanisme ;
- le règlement local d'urbanisme (POS ou PLU à se procurer en mairie) ;
- le règlement du lotissement...

.....
TOUS LES LUNDIS DE 9H À 13H ET DE 14H À 18H
SUR RDV AU 02 37 21 21 31
.....



CONSEIL SUR SITE

Le Conseil sur site est réservé aux collectivités. Son objectif est d'aider la Maîtrise d'Ouvrage à progresser dans sa réflexion pour engager un projet ou faire évoluer celui-ci. Ce conseil ne constitue ni une programmation, ni un cahier des charges ou un acte de conception. La collectivité souhaitant solliciter le Conseil sur site, présente le cadre général, exprime sa question par courrier au CAUE. Un conseiller dédié sur le thème de la demande prend rendez-vous avec le Maître d'Ouvrage pour un entretien sur site et conseil. Dans les jours qui suivent, un compte-rendu du conseil envoyé au Maître d'ouvrage clôture le Conseil.

.....
TOUS LES JOURS DE 9H À 13H ET DE 14H À 18H
SUR DEMANDE ECRITE AU CAUE
.....



1



2

LE CAUE28

Les Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement sont issus de la loi sur l'architecture n°77 du 3 janvier 1977.

Ils ont pour mission de promouvoir la qualité architecturale, urbaine et environnementale en développant l'information, la sensibilité et l'esprit de participation du public.

Le CAUE est un lieu de rencontre, de concertation entre le public, les élus, les administrations, les maîtres d'ouvrages et les professionnels.

Apte à saisir les différences d'approches entre acteurs, il devient aussi médiateur pour des situations de plus en plus complexes. Pour favoriser l'exigence de qualité, le CAUE développe des actions culturelles, pédagogiques et techniques selon quatre axes d'intervention : Informer, Sensibiliser, Former et Conseiller.



3



5



4



6

Le législateur a assuré le financement des CAUE par une taxe. L'initiative de la création d'un CAUE départemental est laissée aux Conseils Généraux par leur choix de mettre en place un taux de la taxe sur l'aménagement affecté au CAUE, dont le produit est destiné à la réalisation des missions précisées dans la loi. Les autres ressources du CAUE sont les cotisations de ses membres adhérents, les dons ou contributions de toute personne publique ou privée intéressée.

Le CAUE est une association composée :
— des membres du Conseil d'Administration (représentants de l'Etat, des collectivités locales, des professions concernées, personnes qualifiées,...) ;
— des membres adhérents qui peuvent être des communes, communautés de communes, pays, structures, professionnels, particuliers ;
— de l'équipe d'animation : cinq personnes (équivalent à 4 temps pleins) formant l'équipe pluridisciplinaire du CAUE28.

1 DOMINIQUE LEBLOND

Président du CAUE
Vice-Président du Conseil Général d'Eure-et-Loir
Conseiller Général du canton d'Auneau
Maire de Béville-le-Comte

2 LAURENCE CAHUZAC

Directrice
Architecte DPLG, Urbaniste OPQU

3 STÉPHANIE ORENCO

Architecte-paysagiste-conseiller

4 MARIE-LAURE GAILLARD

Architecte-urbaniste-conseiller

5 EDWIGE PORCHER

Assistante de Direction

6 VARANONG VONG

Géographe-infographiste



ADHÉRER, POURQUOI?

Toute personne morale ou physique peut-être membre en adhérant au CAUE :

- les communes
- les communautés de communes, syndicats et structures
- les organismes
- les professionnels
- les particuliers

En 2010, le CAUE comptait 254 membres.

POURQUOI ADHÉRER AU CAUE ?

Vous êtes intéressé par l'architecture, l'urbanisme, l'environnement et le paysage. Vous souhaitez participer et affirmer auprès du CAUE les enjeux de la qualité ; vous adhérez au CAUE !

QUELS SONT LES AVANTAGES DES ADHÉRENTS AU CAUE ?

- vous **soutenez** le CAUE dans sa mission de promotion de la qualité de l'architecture et de son environnement ;
- vous **participez** activement à la vie de l'association en devenant membre de l'Assemblée Générale ;
- vous **profitez** pleinement du CAUE ;
- vous **êtes informé** des nouvelles acquisitions du centre d'information ;
- vous **accédez** aux ressources de la BDCE ;
- vous **êtes informé et invité** à toutes les manifestations, organisées par le CAUE ;
- vous **bénéficiez** du prêt gratuit (hors assurance et port) de nos expositions ;
- vous **bénéficiez** d'un accès gratuit et prioritaire aux Ateliers-Formations (1 accès/ thème de formation/adhésion, conditions spéciales pour participants supplémentaires) ;
- vous **êtes destinataire** de toutes nos publications gratuites dont le rapport annuel d'activités ;
- vous **bénéficiez** d'une réponse **prioritaire** dans le cadre de nos conseils sur site.

LES COTISATIONS

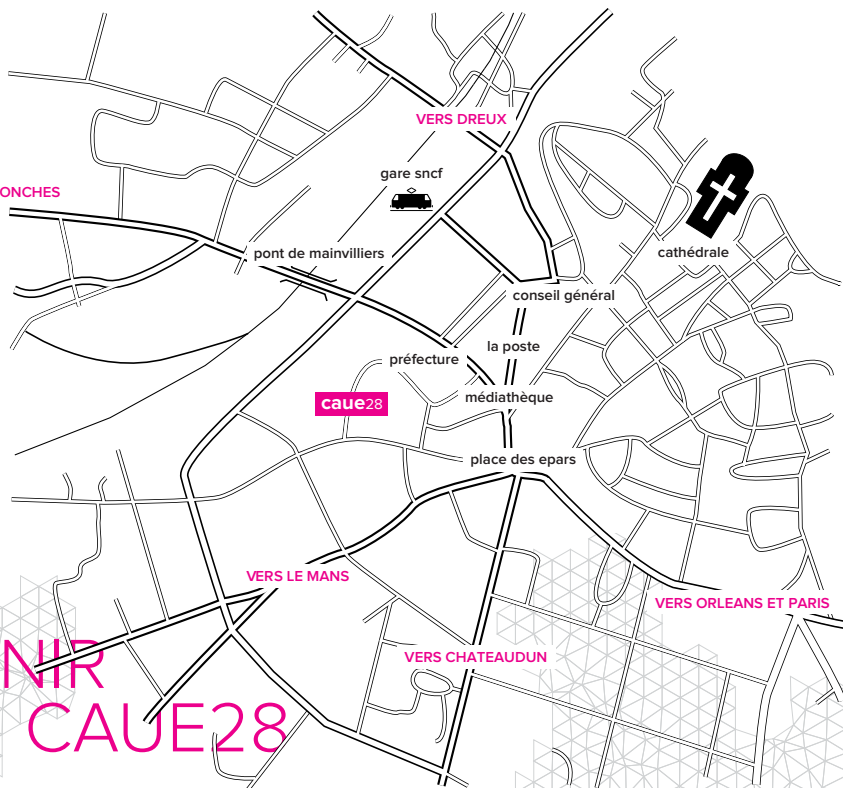
Le montant des cotisations dépend de la catégorie. Les cotisations des communes sont indépendantes de celles des communautés de communes et syndicats intercommunaux. Le CAUE ne prend en compte que la notion de Maître d'Ouvrage. Le montant des cotisations est proposé sur une base de membre actif, pour devenir membre bienfaiteur, le montant de la cotisation doit au moins être doublé. Les catégories d'adhésion et montants sont consultables sur notre site INTERNET, les bulletins d'adhésion sont disponibles au CAUE ou sur simple demande au 02 37 21 21.

RENSEIGNEMENTS

PAR TÉLÉPHONE AU CAUE 02 37 21 21 31

PAR INTERNET WWW.CAUE28.ORG

DEPUIS SENONCHES



VENIR
AU CAUE28

caue28

CONSEIL
D'ARCHITECTURE
D'URBANISME
ET DE L'ENVIRONNEMENT
D'EURE-ET-LOIR

CAUE D'EURE-ET-LOIR
6 RUE CHARLES-VICTOR GAROLA
28000 CHARTRES
TEL. 02 37 21 21 31
FAX 02 37 21 70 08
WWW.CAUE28.ORG
CONTACT@CAUE28.ORG

HEURES D'OUVERTURE AU PUBLIC
DU LUNDI AU VENDREDI :
9H > 13H
14H > 18H SAUF VENDREDI > 17H